



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 24 octobre 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2025 relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour les travaux d'assainissement de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) de Lignières

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour mémoire, la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) actuelle a été mise en service en octobre 2009. Après 16 années de fonctionnement, il est désormais nécessaire d'assainir cette installation pour continuer à assurer la fourniture de chaleur aux 165 abonnés (171 bâtiments) qui sont aujourd'hui raccordés et pouvoir y brancher encore de nouveaux bâtiments dans les années à venir.

Le rapport technique du bureau RWB Neuchâtel SA annexé au présent rapport décrit de manière détaillée la situation actuelle, les perspectives futures, les choix techniques opérés pour cet assainissement, ainsi que les coûts engendrés pour celui-ci et leur impact.

Sur le plan technique, il nous paraît encore utile de préciser les éléments suivants :

- La chaudière Schmid présente également une certaine usure, mais celle-ci est moins sollicitée car elle assure principalement la production d'eau chaude en période estivale. Il est prévu de la conserver avec son électrofiltre dans un souci de durabilité. Elle demeurera en appui de la nouvelle chaudière bois et permettra ainsi de limiter au maximum la consommation de mazout.
- La chaudière Müller sera remplacée par une chaudière d'une puissance de 900 kW. Il est possible de réduire la puissance de la chaudière principale de moitié car, d'une part, la chaudière actuelle avait été largement surdimensionnée et, d'autre part, il est prévu de récupérer la chaleur fatale du biogaz à TeamEnergie SA, afin de valoriser cette énergie qui est actuellement détruite.
- Le contrat conclu avec TeamEnergie SA prévoit que le CAD de Lignières achète une quantité de chaleur de 1'800'000 kWh par an à 5.5 centimes le kWh, ce qui représente une charge annuelle de l'ordre de CHF 100'000.-. La chaleur achetée au biogaz représente approximativement le tiers de la production annuelle de chaleur que nous devons assurer. TeamEnergie SA prendra à sa charge la totalité des investissements liés à la mise en place des infrastructures nécessaires à la récupération de cette énergie jusqu'à la centrale de chauffe du CAD. Le fournisseur prendra également à sa charge les frais d'entretien et d'exploitation de l'ensemble des infrastructures techniques sur la partie primaire, c'est-à-dire toutes les installations en lien avec le biogaz jusqu'à la station d'échange de chaleur qui sera installée au CAD et y compris celle-ci. Le contrat conclu porte sur une durée de 15 ans. Son entrée en force est conditionnée à l'acceptation par le Conseil général du crédit d'investissement des mesures d'assainissement et d'adaptation de la centrale de chauffe du CAD et des conditions qui lui sont liées.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2025 relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour les travaux d'assainissement de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) de Lignières

- Compte tenu des importantes modifications qui seront apportées, il sera également nécessaire de remplacer toute la partie MCR (Mesure-Contrôle-Régulation) et d'adapter les installations électriques.
- Dans le cadre de cet assainissement, nous proposons également d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le deuxième côté de la centrale pour une production totale de 42 MWh/an. Pour rappel, cette installation fait partie de l'inventaire dans les mesures préconisées dans le plan communal des énergies.

La demande de crédit de CHF 1'730'000.- qui vous est sollicitée pour les travaux d'assainissement de la centrale de chauffe du CAD de Lignières est basée sur des offres effectives. En effet, afin de garantir la justesse du montant du crédit qui vous est sollicité, des procédures d'appels d'offres en bonne et due forme ont d'ores et déjà été réalisées pour ces travaux.

Les principales entreprises qui œuvreront à ces travaux d'assainissement, sous réserve bien entendu de l'octroi du crédit nécessaire par le Conseil général, seront les suivantes :

- Production de chaleur (y compris convoyeur) : Schmid AG energy solutions
- Distribution de chaleur (y compris accumulateur) : Entreprise du Gaz SA
- Travaux d'électricité : Krieg Electricité Sàrl
- Travaux de génie civil : Bieri & Grisoni SA
- Travaux MCR : Energest Sàrl

Sur le plan comptable, les installations de la chaufferie en lien avec les crédits votés le 27 octobre 2006 et le 5 juillet 2007 seront totalement amorties en 2025. Un amortissement extraordinaire de CHF 13'596.45 sera néanmoins nécessaire en 2026 pour les travaux d'assainissement réalisés sur la chaudière Müller en lien avec le crédit voté le 17 septembre 2020. Cet élément a été pris en compte dans le calcul des amortissements projetés en 2026.

Afin de connaître l'impact de cet investissement sur l'évolution du kWh, une planification budgétaire a été établie jusqu'en 2027 et est annexée au présent rapport.

Le prix du kWh subira une hausse de l'ordre de CHF 0.011 (5.12%) en 2026 par rapport à la tarification 2024 en raison de l'exécution des travaux, car ceux-ci nécessiteront de recourir à une part importante de mazout (20%). Dès 2027, les charges d'amortissement et d'intérêts relatives à l'investissement lié aux travaux d'assainissement de la centrale de chauffe grèveront le budget, mais celles-ci seront en partie compensées par une diminution des charges d'entretien des installations et des heures consacrées par le personnel communal pour la gestion du CAD, si bien que le prix du kWh devrait se stabiliser aux alentours CHF 0.208, soit une augmentation de CHF 0.012 (5.67%) par rapport à la tarification 2024.

A partir de 2027, l'énergie produite sera répartie plus ou moins de la manière suivante :

- Bois : 65%
- Biogaz : 30%
- Mazout : 5%

Les premières réflexions et études concernant ce projet d'assainissement ont débuté en 2022 et dès sa genèse la Commission de l'énergie a été associée à ces travaux et a opéré à des choix techniques de concert avec le Conseil communal. Aussi, la solution d'assainissement qui vous est proposée aujourd'hui est le fruit d'un travail de longue haleine et mûrement réfléchi correspondant aux besoins actuels et futurs, tout en prenant en compte les spécificités locales.

Commune de Lignières

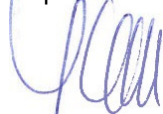
Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 6 novembre 2025 relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour les travaux d'assainissement de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) de Lignières

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit et, par cette décision, à permettre d'assainir et de pérenniser les installations du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexes : - Rapport technique « Investissement assainissement centrale » établi par le bureau RWB Neuchâtel SA
- Prévisions budgétaires et évolution du prix du kWh jusqu'en 2027
- Projet d'arrêté